



Elke Sleurs invitée par la CBTI à une réunion de travail sur l'importance de traductions professionnelles

Bruxelles, le 27 novembre 2014 – Une fois encore, la CBTI déplore amèrement que la profession de traducteur soit à ce point méprisée par nos représentants politiques, a fortiori lorsque ceux-ci occupent une fonction aussi exemplaire que celle de secrétaire d'État. Notre association invite dès lors madame Sleurs à une réunion de travail afin de lui rappeler l'importance de services de traduction professionnels.

Si la presse francophone s'est à juste titre indignée du niveau de français démontré par l'entourage de madame Elke Sleurs, secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, les médias du nord du pays ne se sont pas montrés beaucoup plus tendres. Et pour cause : sur pratiquement chacune des pages de sa note de politique générale, on relève quantité de fautes de grammaire et d'orthographe, qui font tout simplement « honte à la langue de Molière ». S'il convient de saluer l'apparente volonté de madame Sleurs d'éviter de nouveaux problèmes de paiement entre l'État belge et ses traducteurs, la CBTI n'y voit toutefois pas une raison suffisante pour que son cabinet se prive des services de linguistes professionnels.

Les arriérés de paiement dont sont victimes les traducteurs et interprètes jurés (voir notre communiqué de presse du 14 novembre dernier) ne sont semble-t-il pas la seule pomme de discorde entre l'État et la profession. La qualité de la traduction française de la note de politique générale de madame Sleurs constitue en effet une nouvelle preuve douloureuse



du manque de (re)connaissance dont la sphère politique se rend coupable à l'égard de notre profession. Traduire correctement un texte requiert un véritable savoir-faire, qui dépasse le stade de la simple substitution d'un mot dans une langue par son équivalent dans une autre. C'est la raison pour laquelle seul un professionnel parfaitement rompu à l'exercice peut accomplir cette tâche comme il se doit, et qu'il ne peut se voir aussi facilement suppléer par une machine ou le premier amateur venu. Un traducteur se doit de comprendre parfaitement le texte d'origine afin de pouvoir en transférer chaque nuance, chaque subtilité dans l'autre langue. Cette « autre » langue, la langue cible, doit être parfaitement maîtrisée. À l'évidence, madame Sleurs aurait dû confier la traduction de sa note de politique générale à un traducteur francophone professionnel afin que son message soit parfaitement compris en français, un impératif incontournable pour un document de cette importance.

Notre association regrette que la profession de traducteur soit à ce point méprisée par nos représentants politiques, a fortiori lorsque ceux-ci occupent une fonction aussi exemplaire que celle de secrétaire d'État. Nous invitons dès lors madame Sleurs à une réunion de travail sur l'importance de services de traduction professionnels. Car comment des professionnels peuvent-ils convaincre leurs clients de la valeur ajoutée de leur travail si même leurs représentants politiques ne font pas appel à leur expertise ?

--- FIN ---

La CBTI

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique et à les représenter au Conseil supérieur des indépendants et des PME, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. Plus d'infos sur : www.cbti-bkvt.org

Contact

Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI)

Rue Montoyer 24 - b12

B-1000 Bruxelles

Tél. : 02/513 09 15

secretariat@cbti-bkvt.org

www.cbti-bkvt.org

Ludovic PIERARD (président) : 0487/52 72 87 of president@cbti-bkvt.org

Guillaume DENEUFBOURG (communication) : 0475/65.74.96 ou

communications@cbti-bkvt.org

